

Résumé du plan de lutte contre la violence

et l'intimidation - 2025-2026

DOCUMENT À L'INTENTION DES PARENTS



A notre école:

Suite au sondage fait en mai 2025;

- 94% des élèves se disent heureux à l'école et trouvent que l'école du Tourne-Vent est un milieu de vie agréable. Ils apprécient que les relations avec les adultes sont chaleureuses et amicales.
- 92% des élèves mentionnent qu'ils peuvent compter sur les adultes en cas de besoin, ce qui est un bon indicateur de climat scolaire positif.

Portrait de la situation

La violence verbale (moqueries, insultes) et violence sociale et psychologique (exclusion et rejet) sont les plus fréquentes (43%).

La violence physique est moins fréquente mais présente chez nos élèves du 1er cycle.



Priorités

- 1- Augmenter le sentiment de sécurité des élèves;
- 2- Sensibiliser le personnel et les élèves à la violence et à l'intimidation;
- 3- Sensibiliser les élèves et modéliser à l'utilisation d'un langage respectueux en contexte amical même si c'est pour taquiner.



Définition d'un conflit

Le conflit est une mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Il peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

Définition de la violence

“Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle ; **Exercée intentionnellement** contre une autre personne; Ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer; En **s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à **ses droits ou à ses biens.**”

(LIP, art.13, LEP, art. 9)



Définition de l'intimidation



“TOUT COMPORTEMENT, PAROLE, ACTE OU GESTE DÉLIBÉRÉ OU NON; À CARACTÈRE RÉPÉTITIF, EXPRIMÉ DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DANS UN CONTEXTE CARACTÉRISÉ PAR L'INÉGALITÉ D'UN RAPPORT DE FORCE ENTRE LES PERSONNES CONCERNÉES; AYANT POUR EFFET D'ENGENDRER DES SENTIMENTS DE DÉTRESSE ET DE LÉSER, BLESSER, OPPRIMER OU OSTRACISER.

Définition de la violence à caractère sexuel (VACS)

TOUTE FORME DE VIOLENCE COMMISE PAR LE BIAIS DE PRATIQUES SEXUELLES OU EN CIBLANT LA SEXUALITÉ, DONT L'AGRESSION SEXUELLE: GESTES, PAROLES, COMPORTEMENTS OU ATTITUDES À CONNOTATION SEXUELLE NON DÉSIRÉS.*



Nos moyens:

- Formation obligatoire sur la violence, l'intimidation et les VACS pour les adultes
- Enseignement des compétences personnelles et sociales
- Surveillance active dans les endroits plus à risque
- Enseignement des comportements attendus
- Programme Ribambelle au préscolaire
- Activité annuelle sur le civisme
- Pairs aidants- jeunes leaders
- Bretelles réfléchissantes portées par les surveillantes sur la cour



Confidentialité

Les informations relatives aux autres élèves impliqués dans la situation sont traitées de manière confidentielle. Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne seront pas transmises aux parents de la victime.



Faire équipe

Lors de situations d'intimidation et de violence, les parents sont impliqués dans la recherche de solutions et doivent se mobiliser surtout lorsque l'instigateur des violences récidive.



Sanctions possibles

- Dessins ou carte d'excuse
- Créer une affiche de messages positifs
- Donner un coup de main à un élève plus jeune
- Perte de privilège
- Marcher près d'un adulte aux récréations
- Réflexion écrite
- Ateliers avec la TES
- Suspension interne ou externe
- Rencontre avec la policière communautaire



Les sanctions sont appliquées selon l'analyse de la situation (nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé)



Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement :

Il existe une adresse courriel exclusivement destinée pour la dénonciation : agissons.tourne-vent@cssp.gouv.qc.ca;

Vous pouvez en tout temps écrire ou appeler la directrice de l'école pour lui faire part d'une situation qui mérite son attention :
isabelle.gravel@cssp.gouv.qc.ca 450-645-2353 poste 2277

Les élèves de l'école qu'ils peuvent s'adresser à n'importe quel adulte en qui ils ont confiance;

Pour porter plainte :

En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte **au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (*LPNE, art. 33, par. 2°*). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**

Ressources dans le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Direction :

Isabelle Gravel

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation :

Éliane Croteau (école)
Isabelle Leclerc (SDG)

Centre de services scolaire des Patriotes

Personne responsable du traitement des plaintes

Courriel : serviceauxparents@cssp.gouv.qc.ca
Téléphone : 450-441-2919 poste 3200



Centre de services scolaire des Patriotes

Personne responsable du traitement des plaintes

Courriel : serviceauxparents@cssp.gouv.qc.ca
Téléphone : 450-441-2919 poste 3200

Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)
1 833 420-5233 (appel et texto)
info@pne.gouv.qc.ca

Ressources externes

**Service
de police**

(450) 922-7001

**CIUSSS
ou
CISSS**

450-468-3670

**Centre
d'aide aux
victimes**

450-670-3400

Infocavac@cavacmontérégie.com

**Ligne
Parents**

1-800-361-5085

www.ligneparents.com

**Commission des
services juridiques**

1-800-842-2213

www.csj.qc.ca

**Directeur de la
protection de la jeunesse**

1 800-361-5310

514-721-1811

7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 !

Date d'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence par CÉ le 2025-11-12